

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 21/943 :**

CCAS : subvention complémentaire de fonctionnement 2022

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

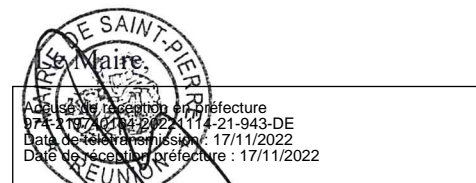
**ABSENTS :**

MM. HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphan, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Michel FONTAINE

**Affaire n°21/943 : CCAS : subvention complémentaire de fonctionnement 2022.**

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

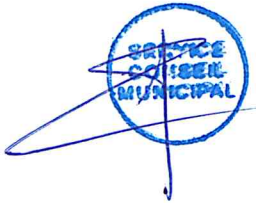
Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal n° 14/629 en date du 16 décembre 2021 une subvention de fonctionnement de 6 720 000 € a été accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'exercice 2022.

Afin de garantir l'exécution de sa mission de service public jusqu'en fin d'année dans le contexte socio-économique actuel impacté par l'inflation, le C.C.A.S. sollicite une subvention complémentaire de 100 000 €.

Le financement de cette mesure fera l'objet d'une prochaine décision budgétaire modificative.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- DE VOTER une subvention complémentaire de 100 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- DE PRELEVER les crédits sur la ligne budgétaire 520 657362 26.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

